



SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 6 septembre 2022 à 19 h 30.

1_ PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1

Richard Beaudin, district #4

Mars Roy, district #2

Suzan Demers, district #6

Jean-Luc Payant, district #3

Sont absents les membres suivants :

Martin Lafond, district #5

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie.

2022-09-203

2_ OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 37 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-204

3_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Marc Roy

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

11.7_ Correction au procès-verbal – résolution 2022-08-188

11.8_ Vote congrès FQM 2022

16.2_ Correction des déficiences - Rangs Du Moulin et Duncan

16.3_ Prolongement asphalte – Rue des Pins

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-09-205 4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juillet 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-206 4.2_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DÉFAUT DE QUORUM DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de constat de défaut du quorum de la séance du 8 août 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de constat de défaut de quorum tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-207 4.3_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AOÛT 2022 TENUE LE 11 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 août 2022 tenue le 11 août 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé avec la modification à la résolution 2022-08-188.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Le maire Steve Laberge désire féliciter Mme Natacha Bouthillier pour le lancement de son premier roman jeunesse. Les travaux de la Phase V se déroulent bien et jusqu'à maintenant il y a eu peu de contraintes.

Il désire souhaiter la bienvenue à M. Dominique Liaud qui s'est joint à l'équipe municipale en tant qu'inspecteur municipal et superviseur des travaux publics.

6_MINUTES DU CONSEILLER

M. Marc Roy, district #2

Le conseiller Marc Roy souhaite que les nids de poule soient réparés avant le début de la saison hivernale.

M. Richard Beaudin, district #4

Le conseiller Richard Beaudin demande qu'il y ait une vérification des nids de poule avant le début de la saison hivernale et qu'ils soient réparés. Il demande si l'inspection des véhicules au déneigement a été faite ? Le directeur général l'informe que les rendez-vous pour l'inspection ont été pris et que les réparations seront effectuées, s'il y a lieu.

Il demande s'il y a possibilité de procéder au traçage d'un trottoir rue la rue du Père-Payant. Comme nous sommes rendus au mois de septembre, avec l'hiver qui s'en vient, le directeur général propose de reporter le marquage l'année prochaine.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 31 AOÛT 2022 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-CHRYSOSTOME

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparé par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois d'août 2022.

8.2_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 31 AOÛT 2022

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats émis pour la période du 9 au 31 août 2022.

9_AVIS DE MOTION

10_RÈGLEMENTS

11_ADMINISTRATION

2022-09-208 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 6 septembre 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 6 septembre 2022 : **282 700.80 \$**

Liste des paiements émis du 9 août au 5 septembre 2022 : **324 872.25 \$**

Liste des salaires payés pendant cette période : **42 461.79 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-209 11.2_ADHÉSION 2023 – SCABRIC

CONSIDÉRANT la campagne d'adhésion 2023 de l'organisme la SCABRIC;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADHÉRER à la campagne 2023 au coût de **100 \$**.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-210 11.3_ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE les séances débuteront à 19 h 30 au Centre culturel Dr Marc Hétu située au 624, rue Notre-Dame, Saint-Chrysostome;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2023 :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 14 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-211 11.4_CONGRÈS FQM - INSCRIPTION

ATTENDU QUE le congrès annuel de la FQM se déroulera les 22-23 et 24 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QUE le conseiller Jean-Luc Payant désire y participer;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le conseiller Jean-Luc Payant à y participer et à défrayer les coûts reliés à ce congrès.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-212

11.5_AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES (PHASE V)

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de remplacements d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Clément, Wood et des Pins ont débuté le 7 juillet dernier;

ATTENDU QUE ces travaux avaient été octroyés par résolution numéro 2022-06-140 lors de la réunion du mois de juin;

ATTENDU QUE M. Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme **GROUPE GDS d'experts-conseils**, a procédé à l'analyse du décompte progressif #2 fourni par *Construction J.P. Roy inc.* et recommande le paiement de celui-ci;

ATTENDU QUE Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, appuie la recommandation de l'ingénieur;

Proposé par le conseiller Suzan Demers

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE ce conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 à **JP Roy Construction inc.** au montant de **953 271.97 \$** (taxes et retenue appliquées).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 232-2022 de même que les crédits votés pour l'exercice 2022 au fonds d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-213

11.6_AVIS DE CONSTAT – RUE SAINT-THOMAS - STATIONNEMENT

ATTENDU QU'UN constat de stationnement interdit a été émis, par la Sûreté du Québec, le 27 mars 2021 à Mme Nicole Leclerc face au 40, rue Saint-Thomas;

ATTENDU QUE Mme Leclerc a contesté son constat à la cour municipale du Haut-Saint-Laurent en stipulant qu'elle était dans son droit d'être stationné à cet endroit à la suite des informations concernant le règlement no. 192-2017 interdisant le stationnement sur un côté de la rue Saint-Thomas fourni par la municipalité;

ATTENDU QUE malgré la contestation, elle a dû payer l'amende et les frais;

ATTENDU QU'il y avait une inexactitude au niveau de la signalisation sur la rue Saint-Thomas;

ATTENDU QU'elle était dans son droit de se stationner à cet endroit;

Proposé par le conseiller Marc Roy

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE rembourser la somme du constat d'infraction au montant de **147 \$** à Mme Nicole Leclerc.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-214 11.7_CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL – RÉOLUTION 2022-08-188

ATTENDU QU'IL y a eu une erreur cléricale apparente dans le titre à la simple lecture de la résolution 2022-08-188 quant au montant soumis à l'appui de la décision prise;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la correction à apporter est la suivante :

2022-08-188 11.2_RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 232-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 2 033 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 747 900 \$ POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAINT-CLÉMENT, WOOD ET DES PINS

Adoptée à l'unanimité

2022-09-215 11.8_VOTE CONGRÈS FQM 2022

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la FQM les 22-23-24 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le maire ne peut y assister;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Jean-Luc Payant à voter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome lors du prochain congrès de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2022-09-216 12.1_CRÉATION DE TROIS POSTES DE LIEUTENANT – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT les recommandations du Paul Dagenais, directeur incendie, de créer trois postes de lieutenant au niveau du service incendie de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT le dépôt de la définition de tâches rédigée conjointement avec le directeur général;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE créer trois postes de lieutenant et d'afficher celui-ci à l'interne et à l'externe s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

2022-09-217 13.1_ACHAT – POMPE DOSEUSE POUR LE SULFATE D'ALUMINIUM

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer une pompe doseuse à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de **ChemAction** au coût de **1 324.00 \$**, plus taxes pour le modèle « Prominent Beta4B »;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà ce type de pompe;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de **ChemAction** au coût de **1 324.00 \$**, plus taxes.

QUE cette dépense soit prise dans le poste budgétaire hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-218 13.2_SERVICES PROFESSIONNELS – INSPECTION CAMÉRA – PHASE VI

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour le plan d'intervention pour le projet de la Phase VI;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au nettoyage et inspection télévisée des conduites sur environ 760 mètres;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix sur invitation a été envoyée aux trois fournisseurs suivants :

- Dassyloi
- ICR Expert
- Ortec

CONSIDÉRANT l'analyse de Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et de Pierre-Luc Poissant, chargé de projet du Groupe Shellex, expert-conseil;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à la firme **ICR Expert** pour un montant maximum de **9 000 \$**, taxes incluses.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-219 13.3_ÉNONCÉ D'INTÉRÊT À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME PAR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE ROUSSILLON (RIVMO)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Chrysostome prévoit l'implantation imminente de la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) sur son territoire, et ce, afin de se conformer aux exigences de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action 2019-2024, qui prévoit notamment que l'ensemble des organismes municipaux implantent la collecte de ces matières ou un autre moyen de gestion à la source d'ici l'année 2024;

ATTENDU que la municipalité souhaite également répondre aux objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) 2016-2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, qui vise notamment à offrir une option pour la récupération et le traitement des matières organiques à l'ensemble de la population de la MRC;

ATTENDU que la municipalité ne peut à ce jour envisager de traiter localement ces matières organiques, considérant l'absence d'installations conformes sur son territoire et sur celui de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU que la municipalité devra éventuellement acheminer ses matières organiques issues de la collecte municipale dans un lieu autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) élabore actuellement un projet de complexe de traitement des matières organiques par compostage, dont les installations situées à Salaberry-de-Valleyfield permettront de traiter d'ici l'année 2024 les matières organiques en provenance des MRC de Beauharnois-Salaberry, de Roussillon et de quelques municipalités environnantes;

ATTENDU que la RIVMO est actuellement dans un processus de demande d'autorisation auprès du MELCC afin d'autoriser la construction et l'opération des installations projetées et procède également à une demande de financement au *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC);

ATTENDU que la présidence et la direction générale de la RIVMO ont effectué des représentations à quelques reprises auprès du conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit en 2021 et 2022, afin de les informer des principales caractéristiques du projet de traitement des matières organiques par compostage, de son état d'avancement, dans le but d'offrir la possibilité aux municipalités du territoire d'y acheminer éventuellement leurs matières organiques;

ATTENDU que, comme évoqué dans sa correspondance du 5 mai 2022 adressée à la préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent, la RIVMO doit confirmer la quantité et la provenance des matières organiques à traiter par la future installation, de même que l'engagement des municipalités visées par le projet à acheminer les matières organiques à la nouvelle installation de traitement et à desservir 70% des unités d'occupation résidentielle de leur territoire respectif, et ce, afin de répondre aux exigences du cadre normatif du PTMOBC et de l'Autorité du programme (MELCC);

ATTENDU que l'échéance du dépôt de la demande de la RIVMO au PTMOBC est fixée au 31 décembre 2022 pour respecter le calendrier de réalisation du projet d'installation de compostage, ce qui nécessite que les municipalités voisines du territoire couvert par la RIVMO intéressée à acheminer leurs matières organiques vers ses futures installations confirment leur intérêt de façon formelle et par écrit;

ATTENDU que la RIVMO invite les municipalités intéressées à valider cet intérêt de façon formelle, au plus tard à la mi-septembre de l'année 2022 afin de permettre une période adéquate pour préparer les documents relatifs à la demande en fonction des municipalités à desservir.

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Il est proposé et résolu que la municipalité de Saint-Chrysostome énonce son intérêt à :

- Implanter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte pour récupérer les matières organiques

résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilables s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupations résidentielles;

- Acheminer une quantité annuelle de matières organiques résiduelles triées à la source, issues des collectes municipales à la future installation de compostage de la RIVMO et ce, à compter de l'année 2025, et que cette quantité est estimée à environ 220 tonnes/an à l'année 2030 (après 5 ans);
- Conclure une entente avec la RIVMO lors de la préparation de son programme de collecte, et avant la mise en service de l'installation de la RIVMO en 2024, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières acceptées/refusées, date de début, durée et modalités de renouvellement de l'entente, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, au site de compostage et du retour du compost produit;
- Transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), à la MRC de Beauharnois-Salaberry et à la MRC de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-09-220

14.1_ ACHAT ET INSTALLATION « AERO-MOTIVE » - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un « aero-motive » à la caserne incendie;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de **1 741.88 \$**, plus taxes des Entreprises électriques Mario Dallaire ltée;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission des Entreprises électriques Mario Dallaire ltée au montant de **1 741.88 \$**, plus taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-221

14.2_ FORMATION OPÉRATEURS D'AUTO-POMPE – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin de former deux opérateurs pour l'auto-pompe incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations de Paul Dagenais, directeur incendie de former les personnes suivantes :

- Mme Catherine Guay
- M. Sylvain Gougeon

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la formation des deux candidats ici-haut mentionné pour une somme de **1 200.00 \$**.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

15_URBANISME ET INSPECTION

2022-09-222 15.1_ADHÉSION COMBEQ

CONSIDÉRANT l'engagement de M. Dominique Liaud à titre d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT le coût d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) au coût annuel de **380.00 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADHÉRER à la **COMBEQ** et de déboursier les coûts annuels de **380.00 \$**, plus taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-223 15.2_FORMATION COMBEQ

CONSIDÉRANT l'engagement de M. Dominique Liaud à titre d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT le besoin de suivre les formations suivantes :

Formation	Montant (avant taxes) \$
Rôle de l'officier municipal pour l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme	570.17 \$
Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant cour	304.85 \$
Lecture des plans et devis	304.85 \$

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER les formations ici haut mentionnées et de payer les coûts selon le cheminement de la formation et de la réussite des cours.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-224 15.3_BANQUE D'HEURES – VÉRIFICATION DES PERMIS

CONSIDÉRANT le besoin d'un soutien professionnel pour la vérification et fermeture de permis;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels #2022-036 pour service d'inspection municipale de **Philippe Meunier et Associée** pour une banque de 25 heures pour un coût total de **1 500.00 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnelle de **Philippe Meunier et Associée** et que le montant de cette dépense soit prit dans le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-225 15.4_BANQUE D'HEURES – SOUTIEN TECHNIQUE

CONSIDÉRANT le besoin d'un soutien technique en urbanisme et à la direction générale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels #2022-037 pour service d'inspection municipale de **Philippe Meunier et Associée** pour une banque de 50 heures pour un coût total de **4 500.00 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnelle de **Philippe Meunier et Associée** et que le montant de cette dépense soit prit dans le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

16_TRAVAUX PUBLICS

2022-09-226 16.1_APPEL D'OFFRES 202234 – ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasifs pour chemin d'hiver pour la saison 2022-2023 à trois fournisseurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu qu'une seule soumission dans le délai prescrit à savoir :

Soumissionnaire	Nombre de tonnes	Montant (avant taxes) \$
Les Carrières Régionales Bau-Val inc.	300 tm @ 21.25 \$	6 375 \$ + taxes
Les Agrégats Ste-Clotilde inc.	-----	Reçu après la date limite
Les Exc. Béton Charly inc.	-----	Non soumissionné

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCORDER le contrat de fourniture d'abrasifs pour chemin d'hiver pour la saison 2022-2023 à **Les Carrières Régionales Bau-Val inc.**

Adoptée à l'unanimité

2022-09-227 16.2_CORRECTION DES DÉFICIENCES - RANGS DU MOULIN ET DUNCAN

ATTENDU la visite et inspection définitive des travaux de décohéssionnement et travaux d'asphaltage des rangs du Moulin et Duncan et aux recommandations de la firme Shellex Groupe-conseil;

ATTENDU QU'IL y a des corrections à apporter aux travaux;

ATTENDU QUE le scellement de fissure se trouvant au milieu de la chaussée sera à la charge de la municipalité;

ATTENDU QUE Eurovia nous proposera un prix représentatif du marché pour le scellement des fissures;

ATTENDU QUE les frais de réparation impliquant le sciage et de mise en place d'enrobés bitumineux seront à la charge de Eurovia;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier envoie cette présente résolution à l'entrepreneur et qu'il est autorisé à effectuer la dépense pour le scellement des fissures.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2022-09-228 16.3_PROLONGEMENT ASPHALTE – RUE DES PINS

CONSIDÉRANT les travaux de la phase V qui sont présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger l'asphalte de la chaussée sur la rue des Pins, sur une longueur approximative de 140 m²;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un estimé budgétaire de l'entrepreneur Roy Construction inc.;

Après délibération;
Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de prolonger l'asphalte sur la rue des Pins pour un montant de 22 700 \$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-09-229 17.1_ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-03-067 / RÉVISION DE LA POLITIQUE DES LOCATIONS DE SALLE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire revoir sa politique de location de salle;

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre en place une programmation en loisirs;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2015-03-067 sur la politique des locations de salle (activités culturelles).

Adoptée à l'unanimité

2022-09-230 17.2_ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-01-023 (ACTIVITÉS SPORTIVES)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire revoir sa politique de location de salle;

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre en place une programmation

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2015-01-023 sur la politique des locations de salle (activités physiques et/ou sportives).

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

2022-09-231 20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière du Conseil municipal du 6 septembre 2022 à 20 h 31.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier